



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2837**

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Approbation de contrats de recherche et développement avec CityWay pour un navigateur multimodal et avec IBM pour l'expérimentation de prédiction de trafic à 1 heure

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillermot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2837**

objet : **Centrale de mobilité - Approbation de contrats de recherche et développement avec CityWay pour un navigateur multimodal et avec IBM pour l'expérimentation de prédition de trafic à 1 heure**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Contexte de l'information sur les déplacements sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon

La centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon, mise en place par la délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011, a identifié 3 axes d'actions, dont l'un sur l'accompagnement et l'initiative de projets innovants en partenariat avec le secteur privé (axe 3).

Le développement de services innovants suppose des phases de tests et d'expérimentations. La Communauté urbaine développe une politique pro-active en la matière, en donnant l'accès au territoire et aux données de la Communauté urbaine pour favoriser ces phases de R&D (recherche et développement) portées par le secteur privé. Lorsque cela est justifié, la Communauté urbaine participe à leur financement, celui-ci bénéficiant durablement des résultats de ces développements et favorisant le développement d'activités économiques sur son territoire.

2 partenariats ont été élaborés, l'un pour le projet 4 d'expérimentation du navigateur multimodal sur smartphone, et l'autre pour le projet 5 d'expérimentation d'un outil prédictif à 1 heure du trafic. Les entreprises concernées investissent elles-mêmes une part importante en fonds propres dans ces projets.

Ces expérimentations portent sur des développements qui n'ont pas actuellement d'équivalent en Europe et dans le monde, avec des potentialités intéressantes pour la collectivité, ce qui justifie aussi le soutien financier, dans le cadre d'une répartition du risque entre les partenaires.

Ces 2 projets font partie du programme Optimod'Lyon déposé par la Communauté urbaine avec des partenaires privés, en réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur la mobilité, clos le 20 mai dernier, dans le cadre des investissements d'avenir de l'État, finançant des activités de R&D. Il a fait l'objet d'une sélection après examen technique des services de l'ADEME et d'experts associés.

Partenariat sur le projet 4 de navigateur multimodal

Le premier partenariat est construit autour d'un projet très innovant d'information tous modes de transport sur téléphone portable/smartphone, baptisé SmartMoves. Il s'agit d'étudier, développer et tester avec les usagers, dès le stade de la conception, un navigateur multimodal basé sur du temps réel et la géolocalisation par GPS, qui n'a pas d'équivalent à l'heure actuelle en Europe. Un panel d'environ 50 usagers testera le navigateur multimodal qui proposera différents itinéraires combinant les modes de déplacements disponibles, pour aller d'un point A à un point B en fonction de différents paramètres choisis par l'usager (temps, coûts, émission de CO₂,...). Puis, au cours du voyage, le navigateur avertira l'usager d'éventuels événements imprévus remettant en cause l'itinéraire initial et lui proposera des alternatives d'itinéraires à partir d'informations fiables en temps réel.

L'information portera donc sur l'ensemble des services et données disponibles sur l'agglomération pris individuellement et également en combinaison : trafic routier, transport en commun, vélo, Vélo'V, autopartage, co-voiturage,....

Cet outil nécessite un investissement significatif, porté par la société partenaire CityWay, et par la Communauté urbaine, dans le cadre d'un contrat de R&D objet de la présente délibération. Il bénéficie d'un soutien du laboratoire d'économie et des transports de Lyon qui aura en charge l'évaluation du service.

Le budget du projet est de 953 092 € TTC, la participation maximale de la Communauté urbaine s'élevant à 490 000 € TTC. Ce soutien pourra être revu à la baisse de manière significative en fonction des financements que CityWay obtiendra auprès de l'ADEME dans le cadre du programme Optimod'Lyon.

Partenariat sur le projet 5 d'expérimentation d'une prédition de trafic à 1 heure

Ce second projet doit étudier, développer et tester une solution d'estimation à 1 heure par pas de 10 minutes, le trafic sur les axes de l'agglomération, à partir des données historisées et en temps réel. Cela pourrait permettre d'optimiser la priorité aux transports en commun aux feux, la fluidité du trafic routier et l'information voyageur, un trajet dans la Communauté urbaine pouvant prendre 1 heure aux heures de pointes. L'information voyageur en découlant doit permettre aux usagers de choisir ainsi leurs modes et mieux organiser leurs déplacements en toute connaissance de cause.

Cet outil qui serait une première en Europe, nécessite un investissement significatif, porté par la société partenaire IBM, et par la Communauté urbaine, dans le cadre d'un contrat (R&D) objet de la présente délibération.

Le budget du projet est de 520 962 € HT, la participation de la Communauté urbaine s'élevant à 300 000 € HT, IBM portant l'intégralité de la part restante.

Mode de dévolution

Ces 2 contrats sont passés en vertu de l'article 3.6 du code des marchés publics relatifs aux accords cadres et marchés de services pour les programmes de recherche et développement, sans développement industriel direct, sans financement intégral du programme par le pouvoir adjudicateur et sans acquisition exclusive des résultats du programme par le pouvoir adjudicateur. Cet article stipule ainsi une exclusion du code des marchés publics pour les programmes et contrats associés répondant aux conditions énoncées ci-dessous. Ces conditions sont remplies pour les 2 projets présentés.

Le processus de l'Etat d'appel à projets de l'ADEME a permis d'assurer la mise en concurrence des solutions proposées pour résoudre les problèmes de mobilité urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les contrats à passer par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'article 3.6 du code des marchés publics :

- avec la société CITYWAY pour le projet de navigateur multimodal, pour un montant maximal de 490 000 € TTC pour la part incomptant à la Communauté urbaine,
- avec la société IBM pour l'expérimentation de prédition de trafic à 1 heure pour un montant forfaitaire de 300 000 € HT pour la part incomptant à la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits contrats.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2442 "Centrale de mobilité", le 27 juin 2011 pour un montant de 760 000 € en dépenses et sur l'opération de fonctionnement n° 2446 "Centrale de mobilité".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.